



## REGLEMENT INTERIEUR

### ASSOCIATION Natura Yoga Orange

Le règlement intérieur est applicable à tous les membres de l'association.

#### 1 - INSCRIPTION

Chaque adhérent doit remplir un formulaire d'inscription avec ses noms et coordonnées. Un certificat médical, de moins de 3 mois, est vivement recommandé pour la pratique du yoga, afin d'assurer un meilleur suivi des élèves. Il n'est néanmoins pas obligatoire.

L'élève reconnaît avoir une parfaite connaissance de la nature des exercices physiques pratiqués dans le cadre des cours et séances qu'il a commandés auprès de l'association Natura Yoga, et certifie sur l'honneur que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement de pratiquer les activités commandées auprès de l'association.

L'élève décharge Natura Yoga et ses professeurs de toutes réclamations et action judiciaires relatives à des blessures ou dommages occasionnés à sa personne et causés de quelque manière que ce soit découlant ou en raison de l'activité exercée. L'élève consent à assumer tous les risques et toutes les conséquences liées à l'activité exercée au sein de l'association.

En tout état de cause, l'élève s'engage à renseigner son professeur sur ses antécédents médicaux.

**Cette année, en raison des conditions sanitaires et de la pandémie que nous vivons, suite aux réglementations annoncées le 9 août 2021, le pass sanitaire est obligatoire pour pratiquer pour tous les mineurs.**

La participation aux cours est subordonnée à une inscription préalable auprès de l'association Natura Yoga. Le dossier doit être complet à « l'inscription ». Dans le cas contraire l'association pourra refuser le droit de pratiquer en attendant les documents. Il est possible d'effectuer un cours d'essai avant l'inscription définitive lors de la semaine portes ouvertes à compter du 6 septembre. **Ce cours d'essai est gratuit.**

Les cours sont assurés du 6 septembre 2021 au 30 juin 2022 sauf vacances scolaires et jours fériés. Des stages et ateliers gratuits ou avec participation seront proposés durant les vacances scolaires avec différents partenaires dont le Naturoptère de Sérignan et le Département du Vaucluse.

Lieu des cours : salle de danse derrière maison des associations, route de Caderousse à Orange.

En cas d'absence du professeur, les participants sont informés par mail ou SMS.

#### 2 - ADHÉSION

Pour adhérer à l'association, chacun doit s'acquitter d'une adhésion annuelle de 15 € (ou 20 euros par famille). **Toute adhésion est définitivement acquise.**

### **3 - SÉANCES RÉGULIÈRES**

#### **Découverte**

Pour découvrir le yoga, il est possible de réaliser une première séance de découverte gratuite.

#### **Lieu**

Les membres et adhérents de l'association se doivent de respecter les lieux mis à leur disposition.

Les salles municipales sont parfois soumises à des modifications pour cause de manifestations publiques. A ce titre, les séances peuvent être annulées.

De même, suite aux mesures sanitaires imposées par le COVID-19 depuis mars 2019, nous sommes tenus de respecter certaines règles énoncées et affichées dans chaque bâtiment. Ces mesures pourront être revues régulièrement en fonction des directives gouvernementales.

#### **Nombre de séances**

Chaque adhérent choisit son/ses créneau(x) horaire, il assiste à une séance par semaine ou 2 selon son choix lors de l'inscription.

Il n'y a pas de séance durant les jours fériés.

Une séance peut être annulée en cas d'absence du professeur ou de force majeure (intempéries, indisponibilité des salles...). Dans la mesure du possible, la séance est reportée.

Dans la mesure des places disponibles, en cas d'absence, l'adhérent peut choisir de rattraper sur un autre créneau (à voir avec le professeur 48h auparavant).

En cas d'absence du professeur, les pratiquants sont prévenus par courriel, SMS ou voie d'affiche.

#### **Montant des cotisations**

Pour participer aux séances régulières de yoga, chaque adhérent doit s'acquitter :

##### Adhésion

- 15 euros ou 20 euros adhésion famille (2 personnes et plus )

Cette adhésion est annuelle et obligatoire. Elle couvre les frais d'inscription, l'assurance mais également participe aux frais de scolarité d'une petite fille en Inde, Tejashri, notre filleule depuis 2017 ainsi que le partenariat avec différentes associations pour la protection et le sauvetage des animaux.

##### Yoga cours collectifs Adultes et Enfants

Enfants : 215 euros / an

Adultes :

- 285 euros / an 1 cours par semaine (soit 8 euros le cours)

- 385 euros / an 2 cours par semaine (soit 6 euros le cours)

Règlement en une seule fois au 30 septembre maxi ou en 3 chèques (30 septembre / 5 novembre / 5 janvier)

- Carte de 10 cours : 120 euros (adhésion comprise) - valable 6 mois - (10,50 euros le cours)

- Carte de 20 cours : 200 euros (adhésion comprise) - valable l'année 2021/2022 - (9,25 euros le cours).

***Tout engagement à la carte ou à l'année est non remboursable et non reconduit sur l'année suivante. En cas de confinement ou arrêt des cours en salle pour cause de pandémie, des cours sur ZOOM en ligne pourront être assurés, et nous proposerons un remboursement le cas échéant.***

La période de paiement part de votre tout premier cours. Les absences sont laissées à la responsabilité de chacun.

**Aucun remboursement ne sera effectué sauf longue maladie et déménagement hors région (voir hors département si plus de 50km) et sur justificatif. Le remboursement se fera alors au prorata des cours restants et ne pourra pas excéder 50% de la cotisation payée à l'inscription.**

Toute personne ayant payé son adhésion adhère au présent règlement.

En cas de nécessité, l'association se réserve le droit d'annuler tout ou partie d'un cours.

Pour les comités d'entreprise, une facture vous sera remise sur demande. Merci de nous adresser un mail mentionnant toutes vos coordonnées.

Le forfait annuel est dégressif à partir de novembre pour les personnes qui commencent en cours d'année

#### **4 - ATELIERS SPÉCIFIQUES**

Les ateliers spécifiques font l'objet d'un coût supplémentaire, étudié au cas par cas. Les adhérents de l'association bénéficieront d'un tarif préférentiel.

#### **5 - CAS DE FORCE MAJEUR**

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties, rendant impossible l'exécution du Contrat.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, pandémie, incendie, catastrophe naturelle, etc... qui contraindrait l'association Natura Yoga à fermer, les cours à la carte ne seront ni remboursables ni reportables et les abonnements à l'année ne sont pas remboursables si des propositions sont apportées (cours en plein air, cours sur ZOOM ou en individuel). Dans le cas où les cours ne peuvent reprendre, une proposition de remboursement sera amenée comme durant l'année 2020/2021.

## 6 - ENGAGEMENTS – OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE

L'élève reconnaît que sa participation aux cours, stages, ateliers de yoga demande un investissement personnel profond, une bonne condition physique.

Tout comportement portant atteinte à sa propre sécurité, celle d'autrui (notamment consommation de drogues, alcool ; comportement irrespectueux envers les autres élèves ou le professeur etc.) ou qui empêcherait le bon déroulement des cours, stages et/ou ateliers, sera sanctionné par l'exclusion définitivement de l'élève sans que ce dernier ne puisse prétendre au remboursement des sommes versées à l'association Natura Yoga.

## 7 – MATÉRIEL

L'association fournit pour les cours le matériel suivant : des tapis, des sangles et des briques selon les salles.

Chaque membre doit apporter son propre équipement :

- une couverture/serviette
- un coussin

Prévoir une tenue souple et propre

Prévoir pull, chaussettes, couverture, plaid...pour la relaxation finale

Le yoga se pratique pieds nus.

## 8 - FONCTIONS DU BUREAU

Le bureau actuel a été élu ou pour une durée de 2 ans, lors de la dernière assemblée générale. Vous pouvez le contacter par courriel : [natura\\_yoga@hotmail.com](mailto:natura_yoga@hotmail.com) ou par téléphone 07.81.66.67.60 ou sur le site de l'association.

### **Le président.**

Représente légalement l'association

Assure les relations internes et externes.

Dirige l'administration de l'association : signature des contrats, embauche du personnel... Il signe toutes les décisions qui engagent l'association (contrat de travail, banque, convention...), mais ne prend pas les décisions seul(e) : le conseil d'administration aura approuvé au préalable la signature des contrats.

Fait le rapport moral annuel à l'Assemblée générale.

Il est élu à la majorité par les membres du conseil administratif pour une durée de 2 ans et est rééligible.

Le président de l'association Natura Yoga est Brigitte Rioult

#### **Le secrétaire**

Tient la correspondance de l'association

Responsable des archives, établit les procès-verbaux des réunions, tient à jour les modifications des statuts et changements de composition du conseil d'administration.

Joue un rôle clé dans la communication interne et externe de l'association.

Il est élu à la majorité par les membres du conseil administratif pour une durée de 2 ans et est rééligible.

La secrétaire de l'association Natura Yoga est Christine Armoux

#### **Le trésorier**

Le trésorier a la responsabilité de gérer les recettes, les dépenses de l'association.

Effectue les paiements, perçoit les sommes dues à l'association et les cotisations.

Présente les comptes de l'année en Assemblée générale.

Il est élu à la majorité par les membres du conseil administratif pour une durée de 2 ans et est rééligible.

#### **Animatrice/Professeur de Yoga**

Vanessa Plat cours sur Orange + Piolenc Enfants

Brigitte Rioult cours du lundi et mercredi adultes sur Piolenc actuellement en suspension cause maladie

Madleen séance sonothérapie, bain sonore, relaxation au gong

### **9 - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le règlement intérieur est établi par le bureau et soumis au Conseil d'Administration et présenté à l'Assemblée Générale. Il est mis à disposition sur le site internet.

Le règlement intérieur, ainsi que les montants des adhésions et cotisations, sont révisables annuellement. Il peut être demandé à chaque adhérent de le signer.

Le présent règlement intérieur détaille les droits et obligations de l'Association Natura Yoga et de son client (ci-après désigné "l'élève") dans le cadre de la vente de l'ensemble des prestations de service et notamment des cours de yoga, des ateliers et des stages.

Le fait de passer commande en remplissant le bulletin d'inscription implique l'acceptation entière et sans réserve de l'élève de ce règlement intérieur.

L'élève reconnaît avoir pris connaissance au moment de toute commande / inscription du présent règlement intérieur et déclare expressément l'accepter sans réserve.

Natura Yoga se réserve le droit, toutefois, de pouvoir modifier ce règlement à tout moment. Dans ce cas, les Conditions applicables seront celles en vigueur à la date de l'inscription.

*Natura Yoga – 24 août 2021*